

Juin 2024

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de Juin

FICHE PRATIQUE

LES FICHES DE POSTE

LE DOSSIER DU MOIS

LES VIBRATIONS PARTIE 2/2

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

LE PORTE COUVERTURE
POUR SÉCHAGE (EQUIN)

AGENDA

ACTUALITÉ

QUESTION DU MOIS

COMMENT GÉRER LES SUITES
D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL ?

Bonjour à toutes et à tous,

Ce mois-ci, découvrez la seconde partie de notre dossier sur les "vibrations" : nous verrons comment les limiter et quelles mesures de préventions sont envisageables.

(Re)découvrez également notre série de fiches pratiques sur les consignes d'utilisations des machines (portatives, tractées, autotractées) en toute sécurité.

Posez-nous vos questions par mail, nous vous répondrons et partagerons la solution dans la rubrique "question du mois".

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70

 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri





FICHES DE POSTE CONSIGNES SÉCURITÉ

PreventAgri met à votre disposition des fiches de poste avec les consignes sécurité sur son site internet : cliquez [ici](#).

N'oubliez pas que la mise à disposition de ces fiches est une obligation légale.

Après modification/adaptation du document, n'hésitez pas à nous consulter pour avis.

Liste non exhaustive des fiches consignes de sécurité :

TRONÇONNEUSE - FICHE MACHINE

Mission Wallonne des Secteurs Verts
PreventAgri

Tel. : 065/61.13.70 - info@preventagri.be
Code identification machine

Marque : _____
Type : _____
Date de mise en service : _____

Équipements de Protection Individuelle :

* Insérez une photo de la machine à la place de ce texte *

Cliquez sur insertion → images → sélectionnez votre image → cliquez sur « Insérer »

Une fois votre image insérée, vérifiez que sa taille soit cohérente avec la taille du document qui est prévu pour une impression recto/verso. Si vous ne mettez pas de photo (ou après avoir inséré une photo), effacez ce texte.



Risques	Machines - Outils	Description
		Brûlure par contact avec le moteur ou pièce chaude (pot d'échappement...)
		Coupsure par contact avec des parties tranchantes lors de l'utilisation, du transport et de l'entretien ; risque de rebond
		Projection de, pièces métalliques, bois, éclats, ...
		Surdité ou perte d'acuité auditive dû à une exposition au bruit > 85dB (A)
		Due à l'état du terrain, ou à son encombrement (câbles, outils, matériaux)
		Branches, arbres
		Collision avec un véhicule/ une personne lors du travail, du déplacement
		Trouble Musculo-Squelettique (tendinite, lombalgie) dû à la manipulation de la machine / son alimentation ; posture de travail inadaptée ; mouvements répétitifs
		Intoxication due à l'inhalation de fumées de combustion
		Zoonoses, allergies, dues à une piqûre de tique ou d'insectes / contact avec des animaux ou déjections ; maladie de Lyme ; tétanos...
		Brûlure, irritation cutanée, allergies
		Troubles physiques corps entier (tendinite, troubles vertébraux/digestifs/visuels, fatigue) ; syndrome de Raynaud (en conjonction avec le froid) ; syndrome du canal carpien ; vibrations main-bras

TRONÇONNEUSE - FICHE MACHINE

INSTRUCTIONS

de la machine, par une personne formée ;
prescriptions de sécurité du fabricant et les consignes supplémentaires fixées par l'employeur ;
line approuvée en fonction du travail (longueur du guidé, puissance de la machine...)
entretien de la machine selon la procédure définie dans l'entreprise (en respectant les prescriptions
réviser ET le bon état des dispositifs de sécurité (poignée « homme-mort », frein de chaîne, arrêt
des dispositifs de sécurité fonctionnent et les tester ;
les conditions climatiques soient favorables à l'utilisation de la machine ;
éviter de travailler dans une zone de travail et interdite cette zone au public ;
allumé, prévenir une tierce personne du lieu, du temps consacré, et s'assurer d'être identifiable ;
un endroit aéré et/ou éloigné des zones de stockage de produits inflammables ;
ne utiliser son téléphone pendant l'utilisation de la machine, ... ;
essais après (sans carbure, sans échappé), pas de bijoux, et cheveux longs attachés ;
épiments de protection individuelle nécessaires.

ignition temporaire de chantier pour le travail au bord des routes ;
maintenir de la zone de travail et enlever tous les objets qui pourraient être gênés (câble, clôture,
régulé ;
tronçonneuse avec le fourreau de protection correctement placé ;
état de la machine (lubrification, tension de la chaîne) ;
d'œuvre de l'outil de coupe ;
si carburant et d'huile) dans un endroit aéré et moteur arrêté ;

- ☑ Démarrer la tronçonneuse sur un sol plat, en position stable, avec l'outil de coupe ne touchant rien ;
- ☑ Vérifier la validité (avant de coupe) immobile quand la manette des gaz est au repos) ;
- ☑ Contrôler le bon fonctionnement des outils et des commandes.

- Pendant le Travail**
- ☑ Tenir la tronçonneuse à deux mains ;
 - ☑ Travailler en position stable ;
 - ☑ Ne pas attaquer le bois avec le 3 supérieur du guidé (risque de rebond) ;
 - ☑ Vérifier la tension de chaîne et le tranchant de celle-ci régulièrement ;
 - ☑ Vérifier régulièrement le bon état de l'outil de coupe ;
 - ☑ En cas de brouillage, d'arrêt inopiné de l'outil de coupe, ou avant toute intervention sur la machine, éteindre le moteur, attendre l'arrêt complet et empêcher une remise en marche intempestive (appuyer le bouton de commande de la machine sur la position arrêt) ;
 - ☑ Prévoir des pauses et si possible des rotations de tâches afin de limiter les troubles physiques liés à l'utilisation de la machine et de maintenir une bonne attention de l'opérateur.

- Après le Travail**
- ☑ Replacer tous les éléments de protection (fourreau...) ;
 - ☑ Signaler les dysfonctionnements selon la procédure définie dans l'entreprise (en respectant les prescriptions du fabricant) ;
 - ☑ Assurer l'entretien (nettoyage, lubrification, affûtage...) ;
 - ☑ Ranger la machine dans un endroit sec et aéré selon les consignes de l'entreprise.

MESURES D'URGENCE

- ☑ Avertir le responsable (selon la procédure d'urgence fixée) ET avertir les secours (N°112)
- ☑ Ne pas déplacer la victime
- ☑ Procéder aux premiers soins de la victime par une personne compétente
- ☑ Avertir le responsable (selon la procédure d'urgence fixée) ET avertir les secours (N°112)
- ☑ En cas d'incendie, arrêter la machine et éteindre le feu avec un extincteur adéquat

- Arracheuse a betteraves automotrice
- Arracheuse de pommes de terre
- Arracheuse d'oignons
- Atomiseur tracté
- Bêcheuse
- Benne
- Brassage lisier
- Broyeur agricole à axe vertical
- Chargeur frontal
- Chargeuse
- Chariot élévateur thermique
- Chariot élévateur électrique
- Chariot élévateur au gaz
- Désileuse distributrice à fraise rotative
- Désileuse distributrice portée à griffes
- Disqueuse
- Disqueuse thermique
- Distributeur centrifuge d'engrais
- Ensileuse récolteuse, hacheuse, chargeur
- Epandeur à fumier
- Epandeur à lisier
- Faucheuse
- Fraise
- Herse rotative
- Mini-dumper
- Mini-pelle
- Moissonneuse-batteuse
- Nacelle articulée
- Nettoyeur haute pression
- Pailleuse distributrice trainée
- Poste de soudure à l'arc
- Préparateur enfouisseur de pierres
- Pulvérisateur trainé
- Ramasseuse presse à balles
- Semoir en ligne
- Téléscopique
- Tracteur
- Tronçonneuse

LE DOSSIER DU MOIS

Les vibrations (partie 2/2)

1/ Comment limiter les vibrations main-bras ?

Adapter ses habitudes de travail

- ▶ **Limiter la durée d'exposition.** Faire des pauses et prévoir une rotation des tâches.
- ▶ **Attention, fumer** rétrécit la taille des vaisseaux sanguins, tout comme les vibrations.
- ▶ **Ne pas serrer trop fort les poignées.** C'est principalement de cette façon que les vibrations sont transmises.
- ▶ **Veiller à avoir une position aussi bonne que possible** du point de vue ergonomique lors de l'utilisation de l'outil, par exemple en adaptant la hauteur de travail et en suspendant l'outil. Ainsi la force nécessaire pour tenir l'outil est inférieure et on ressent moins les vibrations.



Utiliser du matériel adapté

- ▶ **Choisir l'outil adapté au travail.**
- ▶ **Porter des gants limitant les vibrations.** Il existe des gants spéciaux atténuant les vibrations sur le marché, qui contiennent un gel spécial pour réduire les vibrations.
- ▶ **Porter des vêtements et des gants chauds** par temps froid.
- ▶ **Choisir des appareils avec des équipements spéciaux** comme par exemple les tronçonneuses avec des poignées électriques chauffantes ou des poignées avec des isolations contre les vibrations.



LE DOSSIER DU MOIS

Entretien le matériel

- ▶ **Entretien et régler régulièrement** les machines et les outils.



2/ Comment limiter les vibrations corps entier ?

Réduire les vibrations à la source

- ▶ **Éviter de sauter de la cabine** : très mauvais pour les articulations des jambes et pour le dos. L'exposition aux vibrations va aggraver le problème.
- ▶ **Entretien le siège** : vérifier et remplacer, si nécessaire, les amortisseurs, paliers, engrenages, suspensions de siège...
- ▶ **Entretien le matériel** :
 - Changer les sièges abîmés (n'hésitez pas trop longtemps pour les remplacer : c'est un peu comme lorsqu'on change une paire de chaussures, c'est en comparant avec les nouvelles en bon état qu'on réalise à quel point les anciennes étaient en bout de course).
 - Contrôler et graisser le siège (sauf pour les sièges avec "graissage à vie"), le châssis, les suspensions.
- ▶ **Veiller à l'état du sol sur l'exploitation et de la chaussée** (supprimer les obstacles, combler les nids de poule, aplanir les bosses et ondulations,...)
- ▶ **Limiter la vitesse** de déplacement (plus la vitesse est élevée, plus les vibrations sont importantes).
- ▶ **Lire la notice** des fabricants relative aux vibrations (elle doit être obligatoirement fournie lors de la vente).



LE DOSSIER DU MOIS

Intercaler des dispositifs de suspension

- ▶ Opter pour un **pont avant suspendu**.
- ▶ Être attentif à la **qualité des pneus** et à leur **gonflage** : vérifier la pression préconisée par le constructeur, qui peut être fonction de la surface de déplacement et de la charge.
- ▶ Opter pour une **cabine suspendue** (en privilégiant cependant un bon siège avant toute chose). Les cabines qui sont équipées de suspensions mécaniques basse fréquence sont efficaces pour réduire la transmission des vibrations au contraire de celles montées sur des plots caoutchouc, qui ne sont guères performantes.



Attention, comme expliqué dans la newsletter du mois précédent, une accumulation de dispositifs d'amortissement peut induire un effet de résonance et au contraire amplifier les vibrations.

Lors de l'achat d'une nouvelle machine, à choisir, investissez dans l'ordre en priorité :

- 1 Dans un bon siège
- 2 Dans un pont avant suspendu
- 3 Dans des pneus de qualité
- 4 En dernier recours dans une cabine suspendue.

Adapter ses habitudes de travail

- ▶ Veiller à une **rotation des tâches** et faire des **pauses**.

LE DOSSIER DU MOIS

Améliorer le confort et la position assise pendant la conduite

- **Choisir un bon siège** avec les réglages nécessaires, une suspension adaptée et correctement réglée en fonction du poids du conducteur. Pour vous informer sur le réglage du siège, vous pouvez consulter notre fiche dédiée en cliquant sur la miniature ci-dessous :



Le siège doit être adapté au véhicule. Un **mauvais choix de suspension du siège** peut augmenter significativement **l'exposition aux vibrations** par rapport à un siège dépourvu de suspension.

Toutes les suspensions de sièges ont une gamme de fréquences dans laquelle elles amplifient les vibrations. Si les fréquences dominantes des vibrations du véhicule sont situées dans cette plage d'amplification, la suspension du siège aggravera l'exposition vibratoire du conducteur.

- Choisir un **siège rotatif** ou installer une **caméra** pour ne pas devoir effectuer de torsion du dos.

LE DOSSIER DU MOIS

3/ Maladies professionnelles dues aux vibrations

Sur la période de 2001 à 2009, **1 maladie professionnelle sur 2** admise par FEDRIS dans les secteurs agricole et horticole était causée par une exposition à des vibrations.



Parmi ces maladies causées par les vibrations, **23%** étaient spécifiquement dues aux vibrations transmises par le siège.

En 2024, FEDRIS reconnaît 3 maladies professionnelles causées par les vibrations (1) :

- Affections ostéo articulaires des poignets et des coudes provoquées par les **vibrations mécaniques**
 - Affections angioneurotiques des membres supérieurs provoquées par les **vibrations mécaniques**
 - Syndrome de type sciatique, syndrome de la queue de cheval ou syndrome du canal lombaire étroit provoqué par des **vibrations mécaniques transmises au corps par le siège**
- }= VIBRATIONS MAIN-BRAS
- }= VIBRATIONS CORPS ENTIER

Code Code Kode	Dénomination	Entrée en vigueur Erkend vanaf Anerkannt seit
1.605.03	Syndrome mono ou polyradiculaire objectif de type sciatique, syndrome de la queue de cheval ou syndrome du canal lombaire étroit : - consécutif à une hernie discale dégénérative provoquée par le port de charges lourdes ou par des vibrations mécaniques transmises au corps par le siège, à la condition que le syndrome radiculaire se produise pendant l'exposition au risque professionnel ou, au plus tard, un an après la fin de cette exposition, ou - consécutif à une spondylose-spondylarthrose dégénérative précoce au niveau L4-L5 ou L5-S1, provoquée par le port de charges lourdes ou par des vibrations mécaniques transmises au corps par le siège	19.02.2005
[1.605.11	Affections ostéo articulaires des membres supérieurs provoquées par les vibrations mécaniques	17.11.2002]
	remplacé par : 1.605.01	19.02.2005
[1.605.12	Affections de la colonne lombaire associées à des lésions dégénératives précoces provoquées par des vibrations mécaniques transmises au corps par le siège	17.11.2002]
	supprimé au :	19.02.2005
[1.605.01	Affections ostéo articulaires des membres supérieurs provoquées par les vibrations mécaniques	19.02.2005]
	remplacé par : 1.605.01	21.11.2023
1.605.01	Affections ostéo articulaires des poignets et des coudes provoquées par les vibrations mécaniques	21.11.2023
[1.605.02	Angio-neurotiques provoquées par les vibrations mécaniques	01.01.1974]
	remplacé par :	17.11.2002
1.605.02	Affections angioneurotiques des membres supérieurs provoquées par les vibrations mécaniques	17.11.2002

(1) fedris.be/sites/default/files/assets/FR/Documentation_medicale/Listes/liste_maladies_professionnelles_fnd_07-03-2024.pdf

Déclic'travail : Le porte couverture



Le porte couverture pour séchage avec utilisation en pièce ventilée (pour améliorer le séchage et éviter la moisissure).

Matériel (45€ le porte couverture) :

- Barre légère et imputrescible de 3m de long
- Espace suffisant entre le box (le cheval) et le porte couverture
- Barre écarteuse (rotative pour ranger) pour sécher plus vite la couverture
- Ficelles en nylon (attention ça chauffe)

Les avantages :

- Manipulation limitée des couvertures lourdes
- Séchage accéléré (la chaleur monte, il fait donc plus chaud sous le toit)
- Bien-être des animaux amélioré
- Pas d'obstacle au sol ; tout est en hauteur
- Économie de place
- Gain de temps : 1 box = 1 couverture = 1 cheval



[Tout savoir sur le porte couverture pour séchage](#)
[Déclic travail : cliquez ici](#)

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le site Déclic travail :

<https://declictravail.fr/>





Nouvelle campagne contre les perturbateurs endocriniens

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page suivante du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement :



Mais au fait, que sont les perturbateurs endocriniens et pourquoi sont-ils problématiques pour la santé ?
Pour le découvrir, cliquez sur la vidéo ci-dessous :



...ou consultez le lien suivant :

health.belgium.be/fr/perturbateurs-endocriniens

DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



Nous serons présents à la foire de Libramont
du 26 au 29 juillet.

Venez nous y retrouver **Hall 3 Stand 16G.**



Date : Du **26** au **29 juillet** de **9h** à **18h30**

Lieu : Rue des Aubépines, 50 - 6800 Libramont

Informations pratiques :



LA QUESTION DU MOIS



Comment gérer les suites d'un accident de travail ?

Accidents bénins et accidents graves

La gestion administrative d'un accident considéré comme bénin sera différente de celle d'un accident grave. Dans les deux cas, l'employeur doit garder une trace écrite du traitement de l'accident :

- Pour un accident bénin ou pour un "presque accident", une fiche rédigée en interne est complétée.
- Pour un accident grave, l'employeur garde une copie de la déclaration d'accident.



Gestion administrative d'un accident bénin

Un accident est considéré "bénin" si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Il n'y a pas de perte de salaire ;
- La victime n'est pas en incapacité de travail ;
- L'accident a seulement occasionné des soins pour lesquels l'intervention d'un médecin n'est pas nécessaire ;
- Les soins ont été prodigués après l'accident sur le lieu de travail.

En cas d'accident bénin, il n'y a pas d'obligation de déclaration d'accident du travail, cependant il y a l'obligation d'enregistrement dans un « **registre de premiers secours** », dont vous pouvez télécharger un modèle en cliquant sur l'image ci-contre :

Gestion administrative d'un accident grave

Un accident est dit "grave" s'il engendre des lésions handicapantes ou mortelles telles qu'une coupure avec point de suture, une fracture, une commotion, un arrachement de membre, un écrasement, etc.

Dès l'intervention d'un service de secours (112) ou d'un médecin, une **déclaration d'accident** doit être établie.

Vous trouverez un formulaire de déclaration dans votre police d'assurance ou en faisant la demande auprès de votre assureur.

Votre service externe (SEPP) pourra vous assister dans les démarches nécessaires afin de compléter le plus justement possible le document.

PreventAgri peut également vous aider en réalisant une analyse de risques et en proposant des mesures de préventions suite à un accident de travail.